



POUR UN **PARC NATUREL RÉGIONAL** **SUD BERRY**

« INVENTONS UNE NOUVELLE VIE, ICI »

“

Nous aimons notre Berry et plus que tout son bocage remarquable que nos ancêtres ont créé avec leur sueur et leur amour de la terre.

Mais ce bocage est en danger. Il subit quotidiennement les outrages du temps et des hommes. Il risque de disparaître peu à peu si nous ne faisons rien.

Nous devons le préserver car il représente notre identité et l'âme de notre territoire. Le bocage c'est notre richesse, c'est l'harmonie vivante de nos paysages, c'est la préservation de notre biodiversité mais c'est aussi le cœur incontournable de la renaissance de notre développement économique.

Nous devons donc ensemble reprendre impérativement notre destin en main pour freiner et inverser cette lente disparition.

Collectivement, inventons une nouvelle stratégie, un grand projet innovant afin de décider nous-mêmes de ce qui peut et doit être engagé, réalisé, restauré, protégé et développé.

Il y a urgence !

Pour y parvenir, pour agir plus efficacement sur le terrain, pour valoriser nos formidables atouts, nous devons transformer et amplifier nos actions actuelles et nous donner de nouveaux objectifs plus ambitieux.

Il nous faut ainsi nous organiser et nous structurer autrement pour être plus forts et plus dynamiques. Nous avons besoin de nouveaux moyens humains et financiers afin de rendre possible notre projet de territoire.

C'est en réalité un vaste projet fédérateur qui doit naître, construit par tous les habitants, les élu(e)s, les forces vives de notre territoire mettant au cœur de ce projet le vivre-ensemble, le développement économique et la préservation de notre patrimoine.

C'est pourquoi nous sommes très nombreux à penser que la création d'un **Parc naturel régional dans le sud Berry** est la réponse la plus adaptée à cette ambition.

Les Parcs naturels régionaux sont des outils efficaces et reconnus pour donner une image positive des territoires, un nouvel élan à l'économie rurale et un mieux vivre pour tous.

Il nous faut, tous ensemble, mettre en œuvre dès maintenant ce **projet de Parc naturel régional sud Berry**, rassembleur pour notre territoire.

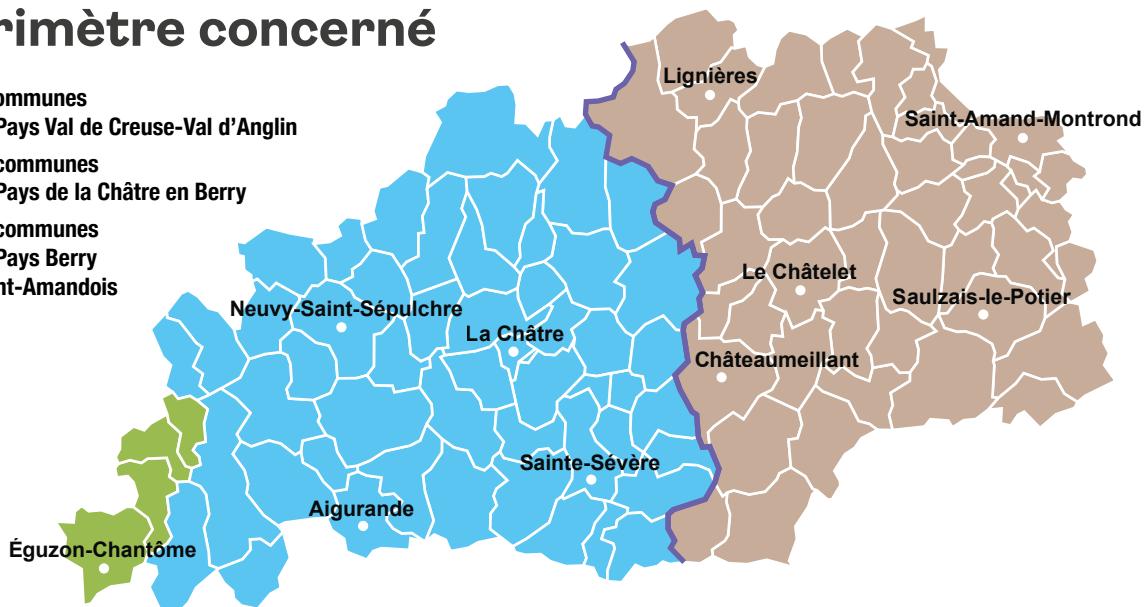
”

Groupe de travail interdépartemental pour le Parc naturel régional sud Berry
composé d'élu(e)s régionaux, d'élu(e)s du Cher et de l'Indre, de représentants du collectif de soutien au Parc naturel régional Sud Berry

Un Parc naturel régional dans le sud Berry

Périmètre concerné

- 4 communes du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin
- 51 communes du Pays de la Châtre en Berry
- 47 communes du Pays Berry Saint-Amandois



Liste des communes sur www.pays-berry-st-amandois.fr

Cartographie © Atelier44 - 2026

Le projet se construit autour de l'identité bocagère commune du Cher et de l'Indre, à la fois entité naturelle, agricole et paysagère : le Boischaut, étendue à La Marche. 102 communes sont concernées par le projet.

Cet ensemble paysager, naturel et culturel a été reconnu par l'État pour son caractère remarquable mais fragile, pouvant prétendre au label Parc naturel régional (PNR).

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité reconnu au niveau national pour son patrimoine paysager, naturel et culturel remarquable mais fragile et qui s'appuie sur une identité cohérente.

Il s'organise autour d'un projet de développement durable, fondé notamment sur la protection et la valorisation de ses patrimoines, élaboré et concerté entre acteurs publics et privés.

Le projet est traduit en objectifs et actions dans la charte du Parc, feuille de route pour 15 ans.

Cette région a une histoire et un savoir-faire agricole façonné par la **pratique de la polyculture-élevage** qui est adaptée à son environnement. Un plateau légèrement vallonné, parcouru de nombreux cours d'eau et de vallées plus franches : celles du Cher, de l'Arnon, de l'Indre et de la Creuse. Ceci a produit un **système agro-écologique riche : le bocage**, favorable à une biodiversité variée, et dont l'étendue lui confère son caractère exceptionnel.

C'est également un territoire **riche de son bâti et de ses traditions culturelles et immatérielles berrichonnes** toujours vivantes, de son art de vivre authentique, qui confèrent au sud Berry sa forte identité.

© A.M. Lamy

À quoi ça sert ?

Les Parcs naturels régionaux sont des **outils puissants pour le développement des territoires ruraux**, construits en complément de l'action publique existante, et qui permettent de mener des projets à grande échelle. Les Parcs sont des lieux de rassemblement des élus, socio-professionnels et habitants pour trouver et mettre en œuvre des solutions innovantes.

C'est également un label reconnu qui offre un regain de notoriété, une image positive et dynamique du territoire.

Quel est le rôle d'un Parc naturel régional ?

Le premier rôle du Parc est **de préserver, gérer les patrimoines paysagers, naturels et culturels et de participer au développement du territoire.**

Le Parc **anime le tissu social et aide les projets à se concrétiser.** Pour cela, il s'appuie sur des **expertises techniques**, il mobilise les financements nécessaires au déclenchement des actions et il aide à mener des expérimentations avec les acteurs impliqués dans les projets.

En plus de **50 ans d'existence**, les PNR se sont continuellement adaptés aux enjeux sociaux, agricoles, culturels, avec le souci de préservation de la biodiversité, en tenant compte du dérèglement climatique et de ses conséquences territoriales futures.

L'opposition entre nature et activités humaines n'est pas de mise. Les Parcs naturels régionaux accompagnent le développement du territoire dans une logique de durabilité, pour répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à agir.

Il s'agit de convaincre et pas de contraindre.

Un Parc naturel régional :

- Est initié par les élus locaux. La candidature est proposée à l'État par la Région. Ensuite il est piloté par les collectivités locales en associant tous les acteurs locaux.
- N'a aucun pouvoir réglementaire et ne lève pas de taxe. C'est la législation nationale qu'il applique.
- Préserve les patrimoines tout en développant l'économie, le cadre de vie et le lien social.

Quels bénéfices attendus du Parc ?

>>> pour les habitants, les jeunes

Ce sera tout d'abord, le renforcement du **sentiment d'appartenance** à un territoire reconnu pour la valeur remarquable de ses patrimoines et de sa biodiversité, identifié et labellisé, permettant de le situer au niveau national. Ils prendront part à des actions et à des animations qui leur offriront l'occasion d'en découvrir les richesses visibles ou cachées, et surtout d'y participer pleinement.

>>> pour les élus locaux

Ils disposeront de moyens supplémentaires pour mener à bien leurs missions de service public et contribuer à l'avenir de leurs communes. Le Parc leur apportera une **expertise technique, spécialisée**, capable de les guider dans la gestion de domaines complexes : transition écologique et énergétique, urbanisme et paysage. Ils mèneront des projets d'envergure, cohérents, durables, et mieux ancrés dans le territoire au bénéfice de leurs habitants.

>>> pour les agriculteurs

Le Parc permet de bénéficier d'un **accompagnement de proximité** pour les projets agricoles : installation, transmission, développement de nouvelles activités, gestion et bénéfice d'aides agro-environnementales et expérimentales locales.

>>> pour les entrepreneurs

Le label PNR constitue une marque de reconnaissance et de confiance, renforçant la visibilité des entreprises locales et valorisant leur savoir-faire et leurs productions bien au-delà des limites du territoire.

Des entreprises auront la possibilité d'utiliser la **marque « Valeurs Parc Naturel Régional »**, gage d'excellence et d'engagement au service d'un territoire authentique et durable.

Les enjeux et défis à relever – Des pistes d'actions

1. Préserver le système agro-paysager du bocage et la qualité écologique du sud Berry

- » **Préserver le système agro-paysager du bocage** est essentiel pour la biodiversité, pour la santé des sols et pour la qualité de l'eau.
- » **Reconnaitre et soutenir les agriculteurs comme gardiens du bocage.**
- » **Protéger durablement la ressource en eau.**

Exemple inspirant

Le Parc de La Baie de Somme – Picardie Maritime : La Trame en chemin

Le Parc a déployé un ensemble d'outils et d'actions convergentes pour faire des chemins des artères vivantes de la biodiversité : inventaire des chemins ruraux et croisement avec la Trame verte et bleue, lancement de plans bocagers communaux, d'atlas de la biodiversité et du paysage, aides à la plantation, restauration de mares, actions de sensibilisation (ateliers, conférences, visites guidées).



© DR

Parole de responsable associatif du sud Berry



« Tous s'accordent à dire que **le bocage est essentiel** : il protège les animaux, régule l'eau, abrite la biodiversité et façonne les paysages. L'intérêt des haies arborées est aujourd'hui reconnu pour l'agriculture elle-même : **amortisseur des extrêmes climatiques**, frein à l'érosion, contribution à la fertilité des sols, refuge de la faune auxiliaire des cultures... En soutenant résolument l'entretien et la vitalité du bocage, le Parc peut contribuer à faire du bocage un territoire unique dans lequel la biodiversité s'épanouit et les agriculteurs vivent bien de leur production. »

2. Soutenir la polyculture-élevage et une alimentation locale ancrées dans leur territoire

- » **Renforcer les systèmes agricoles durables** et à forte valeur locale.
- » **Mieux relier** production, transformation, distribution et consommation.

Exemples inspirants

Le Parc de La Brière : la marque « Valeurs Parc viande bovine de Brière »

Le Parc a soutenu le déploiement de la marque collective nationale **Valeurs Parc pour la viande bovine de Brière**. Ce sont une trentaine d'éleveurs du marais de Brière qui se sont réunis dans une association et ont opté pour ce label qui promeut une production locale, respectueuse de l'environnement et valorise les savoir-faire traditionnels. Ce **label est ensuite mis en avant** chez les commerçants et restaurateurs locaux.

Parole d'agriculteur du sud Berry



« L'entretien du bocage et sa valorisation représentent un travail important qui est rarement reconnu et presque jamais rémunéré. C'est pourquoi nous attendons beaucoup du Parc naturel régional : **un soutien concret aux agriculteurs**, une reconnaissance des services rendus par les haies, **l'expérimentation de nouvelles pratiques** et des financements adaptés.

Le Parc pourrait soutenir des productions diversifiées de qualité (viandes, légumes, fruits, semences...), préservant la santé des travailleurs de la terre, ouvrant la voie à une alimentation saine en circuit court, générant des emplois jusque dans des ateliers de conditionnement et dans l'accueil touristique. »

Le Parc de La Forêt d'Orient : les Paiements pour Services Environnementaux

Le Parc apporte un accompagnement technique et administratif pour proposer aux éleveurs engagés dans la préservation des ressources écologiques des prairies humides un complément de revenu via le dispositif « Paiement pour Services Environnementaux ». Il **complète le dispositif des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** existant porté par le Parc. Il participe à la préservation de la qualité de l'eau.



3. Activer le levier du tourisme vert pour renforcer notre attractivité

- >> Faire du bocage et des paysages un **atout économique et touristique**.
- >> **Valoriser** les paysages, les patrimoines et savoir-faire.



Exemple inspirant

Le Parc du Marais Poitevin : Formation « job d'été » à la batellerie et aux richesses du marais poitevin

L'association Familles rurales dispose d'un embarcadère de visite du marais dans le but de **proposer à des jeunes des « jobs d'été »**. Elle collabore avec le PNR qui forme les jeunes à la batellerie et aux richesses du marais afin de les retransmettre aux visiteurs.

Parole d'hôtelier du sud Berry

*« Le sud Berry possède un patrimoine paysager encore largement préservé, une richesse majeure qui séduit de nombreux visiteurs. L'inscription dans un Parc naturel régional permettrait de protéger ces paysages tout en renforçant l'**attractivité touristique**, notamment autour de sites emblématiques comme la **maison de George Sand**, et bien d'autres. »*



4. Accompagner entreprises et habitants dans les transitions climatiques et énergétiques

- >> **Anticiper** les effets du changement climatique et y répondre localement.
- >> **Optimiser** le recours aux Énergies Renouvelables.



Exemple inspirant

Le Parc du Haut-Languedoc : la coopérative citoyenne Héliotop

Le Parc avec son équipe de techniciens Énergie s'est engagé aux côtés du projet porté par des habitants du territoire afin que **l'augmentation de la production locale d'énergies renouvelables** puisse être utilisée sur le territoire avec le souhait de développer des centrales villageoises sur toitures privées ou publiques. **Le Parc coorganise** l'information, dresse l'inventaire des lieux ressources, est devenu actionnaire et contribue à sa diffusion.

Parole d'élue du sud Berry

*« La réussite du PNR passera aussi par une **large adhésion collective** : élus, habitants, associations, acteurs économiques, agriculteurs ou encore chasseurs qui devront être consultés et associés tout au long du processus. Le projet réussira s'il est vécu comme une **véritable chance** pour le territoire, et non comme une contrainte supplémentaire. »*



5. Intégrer le patrimoine architectural et culturel dans les politiques locales au bénéfice de tous

- >> **Valoriser** les paysages, patrimoine et savoir-faire.
- >> **Renforcer** les opérations de rénovation de l'habitat, lutter contre la précarité énergétique tout en valorisant le patrimoine bâti existant.



Exemple inspirant

Le Parc de La Brenne : la plate-forme de rénovation énergétique

Mise en place début 2021, la plate-forme est un lieu qui permet concrètement aux particuliers **d'avoir accès à une expertise** en matière de rénovation énergétique de bâti ancien, un conseil sur les matériaux bio et géo-sourcés et de bénéficier d'un suivi complet de leur dossier de rénovation. L'idée est d'offrir un conseil pour l'amélioration des performances énergétiques tout en conciliant respect du patrimoine et de l'environnement.

Parole d'entrepreneur du sud Berry



« Redonner vie aux anciennes fermes, restaurer les murs de pierre, réhabiliter les bâtis oubliés, isoler massivement les maisons insufflerait une nouvelle énergie démographique aux villages et **dynamisera** l'économie du bâtiment et les savoir-faire traditionnels (maçonnerie, taille de la pierre, charpente...). Le sud Berry gagnerait également à tirer un meilleur parti de la proximité des pôles industriels dynamiques de Déols, de Châteauroux, et de Bourges dont l'élan pourrait irriguer les communes de notre territoire et stimuler leur développement. »



© DR

6. Vivre ensemble, services, santé, mobilité, culture et économie du lien social

- >> **Améliorer** l'information et l'accès aux services et initiatives pour tous.
- >> **Valoriser** les événements et manifestations culturelles qui participent à l'attractivité du territoire et favoriser leur rayonnement à l'échelle nationale.



Exemple inspirant

Le Parc de l'Aubrac : l'École du Parc et les passeurs de l'Aubrac

Chaque année le Parc construit une vingtaine de projets sur mesure de découverte du territoire pour les enfants des écoles, crèches et jeunes des collèges, lycées en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale et les ressources du territoire (musées, associations...) et grâce à un réseau d'intervenants professionnels : les Passeurs de l'Aubrac. Tous les projets comportent une dimension culturelle et scientifique pour mieux connaître, expérimenter le territoire et ses patrimoines naturels et culturels. Chaque projet intègre une dimension de partage et de croisement des publics : lien intergénérationnel, découverte d'un autre établissement...

Parole d'habitante du sud Berry



« Le territoire mérite d'être mieux connu, et pour cela l'information doit mieux circuler, les services essentiels plus accessibles comme la santé, le sport, la culture, les transports et les services publics. Informer les habitants mais aussi les futurs visiteurs en valorisant les événements et manifestations culturelles qui participent à l'attractivité du territoire et favoriser leur rayonnement à l'échelle nationale. La création de lieux ressources supplémentaires seront des soutiens aux échanges intergénérationnels. Le Parc naturel régional permettra d'expérimenter des mobilités innovantes et de soutenir durablement les initiatives locales. »



© Marjorie Eytier - Aubracdeclic.com

La construction de la charte et les missions d'un Parc naturel régional

La **charte** à élaborer constitue la feuille de route du Parc naturel régional. Conçue par les élus en concertation avec les acteurs socio-économiques et les associations, elle trace pour

15 années l'horizon commun, les ambitions partagées, les grandes orientations stratégiques, et précise les mesures à mettre en œuvre.

Elle doit répondre aux **5 grandes missions*** d'un Parc :



* auxquelles s'ajoute celle de la coordination des actions portées par les signataires de la charte que sont les communes, les communautés de communes, les Départements et les Régions ainsi que l'État.

Les communes qui approuvent la charte forment le périmètre définitif du Parc.

Qui gère le Parc ?

Le Parc est géré par un établissement public, de type syndicat mixte, regroupant les communes, communautés de communes, les Départements et la Région. Les délégués des collectivités définissent la programmation des actions, gèrent les embauches nécessaires et le budget annuel. Ils s'organisent en commissions de travail et peuvent y associer des partenaires au sein d'un conseil de développement. Il s'entoure également d'experts réunis dans le conseil scientifique et prospectif.

Un Parc ne lève pas l'impôt

Les communes, en moyenne, contribuent à hauteur de 2,40 €/habitant*. En tant qu'adhérentes au Parc, elles perçoivent de l'État la dotation biodiversité et aménités rurales, d'un minimum de 3 000 € et pouvant aller jusqu'à 100 000 €. En Brenne, cela représente entre 24 € et 64 € par habitant.

* source : Fédération des PNR

Quel budget pour le PNR ?

Le budget d'un Parc est très variable selon les Parcs : leur ancienneté, leur taille, leur programme d'actions, leur éventuel patrimoine immobilier à gérer.

Les recettes sont constituées de :

- la contribution des collectivités membres du syndicat décidée par les élus ;
- la dotation spécifique de l'État ;
- les dotations et subventions publiques ou privées fonction des programmes et opérations menés.

L'effet levier est réel

Sur la base de 59 Parcs, la fédération nationale des Parcs naturels régionaux confirme que :

pour 1€ collecté en local ce sont 20 € qui reviennent sur le territoire !

Le Parc mobilise, gère des dispositifs financiers pour la réalisation de ses propres actions ou le soutien direct aux projets des collectivités, entreprises et associations locales.

Est-ce une strate administrative supplémentaire ? NON !

À terme, le Parc a vocation à rassembler et se substituer aux deux Pays du Berry St-Amandois et de La Châtre en Berry qui ne feront donc plus qu'un pour une plus grande efficacité de l'action publique par des économies d'échelle, la mutualisation de moyens, et le renforcement des compétences dans l'élaboration des projets.

Les missions d'animation territoriales gérées aujourd'hui par les deux Pays continueront à être menées au bénéfice de toutes les communes, y compris celles du Cher non labellisées PNR, comme le Pacte territorial France Rénov, le programme européen LEADER, la Mission locale Cher sud...

Le Parc naturel régional sud Berry c'est :

- **Préserver le bocage**, la biodiversité, la ressource en eau
 - **Accompagner et soutenir** l'agriculture locale
 - **Favoriser** une alimentation locale, et saine
 - **Encourager** le tourisme pour renforcer l'attractivité du territoire
 - **Soutenir** les filières artisanales et économiques
 - **Intégrer** le patrimoine architectural et culturel du Berry
 - **Changer d'échelle** pour réaliser des projets ambitieux
 - **Renforcer** le vivre-ensemble
 - **Donner** une visibilité au territoire et une fierté collective

Les Parcs naturels régionaux en France

59 territoires sont labélisés PNR

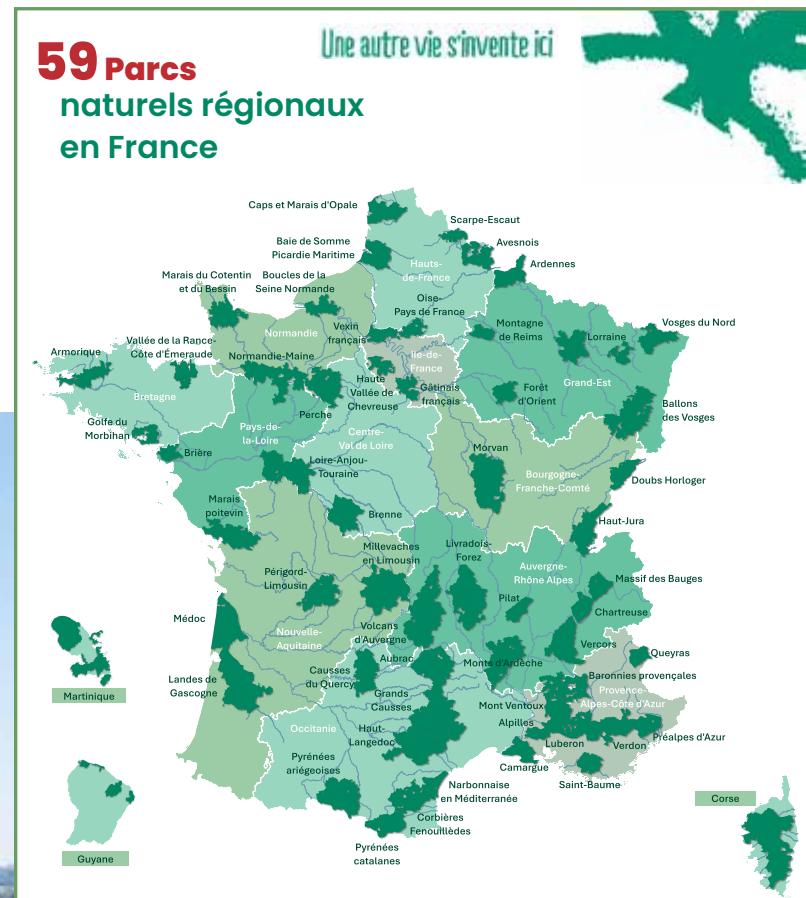
17,2 % du territoire

4 900 communes

9.5 millions d'ha

+ 10 projets de PNR en cours

La Région Centre-Val de Loire
compte 3 Parcs régionaux :
la Brenne, Loire-Anjou-Touraine
et le Perche



COMITÉ DE RÉDACTION du document d'information :

Groupe de travail interdépartemental pour le Parc naturel régional sud Berry, composé d'élu(e)s régionaux, d'élu(e)s du Cher et de l'Indre, de représentants du collectif de soutien au Parc naturel régional sud Berry.

CONTACT : Mission PNR sud Berry

07 44 51 05 97 - projet.pnrsudberry@gmail.com
Actuellement portée par le Syndicat du Pays Berry
St-Amandois

Avec le soutien du Conseil régional Centre-Val de Loire

INFORMATIONS :

www.pays-berry-st-amandois.fr

(rubriques Stratégie puis Études-et-projets)

www.pays-lachatre-berry.com/actions/projet-de-parc-naturel-regional-sud-berry.html
(sous réserve de mise à jour)

Fédération nationale des Parcs naturels régionaux :

www.Parcs-naturels-regionaux.fr
www.destination-Parcs.fr

